

CONTRAT DE RESERVATION EMPLACEMENT 2024

TARIFS 2024	HORS SAISON DU 1/04 AU 30/06 DU 31/08 AU 31/10 PAR JOUR	SAISON DU 01/07 AU 30/08 INCLUS PAR JOUR
FORFAIT 1 à 2 PERSONNES 1 À 2 PERSONNES+1 TENTE OU 1 CARAVANE + 1 VOITURE	17 €	34€
FORFAIT 3 PERSONNES 1 À 3 PERSONNES+1 TENTEZ OU 1 CARAVANE +1 VOITURE	22 €	34 €
ELECTRICITE 10 AMP	5 €	8 €
PERSONNE SUPPLEMENTAIRE SUR LA BASE DU FORFAIT 3 PERSONNES	5 €	8 €
ENFANT -DE 5 ANS SUR LA BASE DU FORFAIT 3 PERSONNES	3 €	5 €
VOITURE SUPPLEMENTAIRE REMORQUE VIDE OU REMORQUE MOTO OU BATEAU	2 €	3 €
CHIEN EN LAISSE ET VACCINS A JOUR 1 ÈRE ET 2 ÈME CATÉGORIE INTERDITES	1 €	3 €
RANDONNEUR MAXIMUM 2 NUITS	5 PERSONNES MAXIMUM PAR FAMILLE POUR LA BASE DU FORFAIT A 12 €	
FORFAIT RANDONNEUR 1 PERSONNE+1 TENTE+ À VÉLO OU À PIED	12€ <small>SUR PLACE PARTAGÉE</small>	12 € <small>SUR PLACE PARTAGÉE</small>
RANDONNEUR SUPPLEMENTAIRE ADULTE OU ENFANT	3 €	3 €
ELECTRICITE A L'EMPLACEMENT	4 €	4 €
FORFAIT SPECIAL CAMPING CAR 2 PERSONNES	S APPLIQUE QUE HORS SAISON	
SANS ÉLECTRICITÉ	16€	X
AVEC ÉLECTRICITÉ	19 €	X
GARAGE MORT	4 €	34.00 €
VISITEUR JOURNEE <small>SUR LE PARC(AVEC ACCÈS PISCINE ET SANITAIRE)</small>	4 €	4 €
TAXE DE SEJOUR	0.22 € (À PARTIR DE 18 ANS)	0.22 € (À PARTIR DE 18 ANS)

DATE DE SÉJOUR : DU _____ AU _____

ATTENTION LES EMPLACEMENTS SONT DISPONIBLES À 15H ET SONT À LIBÉRER À 12H LE JOUR DU DÉPART
LES BARBECUES AU FEU E BOIS ET CHARBON SONT INTERDITS

LA PERSONNE EFFECTUANT LA RÉSERVATION DOIT ÊTRE MAJEUR, SI VOUS N'ÊTES PAS MAJEUR VOTRE RÉSERVATION SERA ANNULÉE. MAXIMUM 6 PERSONNES PAR EMPLACEMENT

LE PRENEUR DÉSIGNÉ CI-DESSOUS RÉSERVE UN EMPLACEMENT AU CAMPING LES GENÊTS

SITUÉ ALLÉE DE LA FERME 17390 LA TREMBLADE / RONCE LES BAINS

1) NOM : _____ PRENOMS : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

FIXE : _____ PORTABLE : _____

EMAIL : _____

N° PIÈCE D'IDENTITÉ : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

LIEU DE NAISSANCE : _____ AGE : _____

- JE RESERVE UN EMPLACEMENT POUR :**
- UNE CARAVANE DE ____ MÈTRES AVEC AUVENT
- ____ PETITE (S) TENTE (S) UNE TENTE DE ____ MÈTRES SUR ____ MÈTRES
- 1 CAMPING-CAR / FOURGON AMÉNAGÉ DE ____ MÈTRES AVEC ÉLECTRICITÉ 10 AMP
- ____ CHIEN (S) / CHAT (S) VACCINÉS (CARNET DE VACCINATION ET D'IDENTIFICATION DE L'ANIMAL LORS DE VOTRE SÉJOUR)

LES ANIMAUX DOIVENT ÊTRE TENUS EN LAISSE SUR LE CAMPING ET VOUS DEVEZ RAMASSER LEURS EXCREMENTS, IL EST INTERDIT DE LAISSER LES ANIMAUX SANS SURVEILLANCE SUR L'EMPLACEMENT

PLACE PRÉFÉRÉE N° _____ SECTEUR COULEUR : _____

- SEMI OMBRAGÉ ENSOLEILLÉ PROCHE SANITAIRE
- PROCHE PISCINES ET AIR DE JEUX

Nous essaierons au mieux de satisfaire votre demande selon les disponibilités, mais nous pouvons effectuer des changements dans notre planning ainsi que l'emplacement attribué si besoin.

ACOMPTÉ DE 100 € : BANQUE _____ N°CHEQUE : _____
OU VIREMENT BANCAIRE sur le compte IBAN : FR76 1170 6310 3232 9497 5800 026 / BIC : AGRIFRPP817
Domiciliation : CREDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIME DEUX SEVRES

VEHICULE 1 MARQUE : _____ MODEL : _____ immatriculé : _____
VEHIVULE 2 MARQUE : _____ MODEL : _____ immatriculé : _____
le forfait comprend 1 place véhicule , si il y a 2 véhicules, il y aura un supplément pour le 2 ème véhicule et il faudra prévoir qu'il puisse stationner sur l'emplacement en plus de vos installation sinon il faudra réserver 2 emplacements.

LE PRENEUR DÉCLARE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS DONNÉS CI-DESSUS, AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES, LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CAMPING (FEUILLE JOINTE AU PRÉSENT CONTRAT) ET S'ENGAGE À LES RESPECTER.

FAIT LE _____ À _____

SIGNATURE DU PRENEUR :

PARTICIPANTS AU SEJOUR :

2) NOM :	PRENOMS :
N° PIÈCE D'IDENTITÉ :	DATE DE NAISSANCE :
LIEU DE NAISSANCE :	AGE :
3) NOM :	PRENOMS :
N° CARTE D'IDENTITÉ :	DATE DE NAISSANCE :
LIEU DE NAISSANCE :	AGE :
4) NOM :	PRENOMS :
N° PIÈCE D'IDENTITÉ :	DATE DE NAISSANCE :
LIEU DE NAISSANCE :	AGE :
5) NOM :	PRENOMS :
N° PIÈCE D'IDENTITÉ :	DATE DE NAISSANCE :
LIEU DE NAISSANCE :	AGE :
6) NOM :	PRENOMS :
N° PIÈCE D'IDENTITÉ :	DATE DE NAISSANCE :
LIEU DE NAISSANCE :	AGE :

REGLEMENT INTERIEUR CAMPING LES GENETS

Tous les résidents du camping sont tenus de se conformer à ce règlement intérieur.

Toute réservation : écrite, téléphonique, internet ou en ligne, tout séjour, impliquera quelque soit le mode choisi l'application et le respect du présent règlement intérieur et conditions de vente.

SONT STRICTEMENT INTERDITS : les barbecues aux feux charbon bois sont interdits, les planchas ou barbecues électriques sont tolérés (si assez de puissance électrique sur borne) les barbecues gaz sont tolérés.

Linge : étendage sur séchoir, fil entre les arbres INTERDIT. Ne pas gaspiller l'eau, lavage voiture interdit.

Circulation : limitée à 10 km/h. Interdite de minuit à 7 h, barrières fermées en juillet et août. Par respect des autres vacanciers les départs matinaux avant 7 h sont interdits. Un seul véhicule par emplacement tente, caravane, locations ou résidentiels. Accès à badge codé à ne pas prêter.

Véhicules électriques : pour des raisons de sécurité, il est interdit de recharger vos véhicules électriques et hybrid sur les prises du mobil-home ou sur les réseaux électriques du camping non adaptés. Tous branchements non autorisés et dangereux seront facturés 100 € par jour.

Visiteurs : ils doivent s'annoncer à la réception, récupérer un bracelet et donner leur identité et laisser leur véhicule à l'extérieur.

Dommmages : toute dégradation des locaux et installations du camping engagera la responsabilité de son auteur qui se verra facturer les dommages subis.

Nuisances sonores : silence de 22h30 à 7 h. Dans la journée le poste radio ou la sono devront rester discrète pour ne pas gêner le voisinage.

Mineurs : séjour emplacement ou locatif, les mineurs non accompagnés de leurs parents ou d'un majeur durant toute la durée du séjour, ne sont pas acceptés.

Aire de jeux : de 10 h à 22 h non surveillées, pour les enfants de 4 à 12 ans accompagnés d'un adulte qui assurera leur surveillance (voir affichage).

Les enfants sont sous la surveillance des parents ou d'un adulte, exemple : promenade vélo, accompagnement aux sanitaires et pour rappel silence à partir de 22 h 30, les jeunes enfants (moins de 12 ans) devront regagner leurs emplacements.

Surveillance de nuit assurée par des vigiles pour le confort des vacanciers et leur sécurité (accès entrée contrôlée limitée strictement aux résidents et campeurs munis de leur bracelet, visiteurs interdits de 22 h à 7 h).

Piscines : non surveillées, les enfants moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable qui assurera leur surveillance. L'accès est strictement interdit aux bermudas et maillots shorts, seuls les maillots de bains sont acceptés (voir affichage).

Entrée piscines : en aucun cas vous ne devez ouvrir à un enfant seul, même par gentillesse, en cas d'accident vous engageriez votre responsabilité.

Chiens : sont acceptés sauf ceux classés dangereux. Les carnets de santé sont obligatoires. Tenus en laisse, leur promenade se fera en dehors du camping. Par respect des promeneurs et riverains vous devrez prendre vos précautions "propreté" pour la balade de vos animaux. Accès aux jeux et au parc aquatique interdit.

Il est interdit de les laisser seuls sur l'emplacement ou dans le locatif. Les lapins ou autres animaux sont strictement interdits sur le camping.

Ordures ménagères : à trier et à déposer aux différents containers situés à coté des terrains de pétanques vers la sortie. Les déchets verts doivent être déposés dans le camion benne prévu a cet effet ,le bois métal, plastiques, gros cartons et encombrants doivent être déposés dans la remorque.

Responsabilité : le camping veille de manière générale sur les entrées et les sorties de sa clientèle. Durant votre séjour, Il appartient à chaque campeur de vérifier la qualité de son installation et de ces matériels installés ou déposés tant en matière de sécurité que de discrétion, à chacun de prendre ses précautions pour la sauvegarde de son matériel.

Contrat de Location Emplacement 2024



Conditions générales de ventes d'un séjour en emplacement

Toute demande de location emplacement implique la connaissance des tarifs en vigueur , ainsi que l'acceptation du règlement intérieur du camping et des conditions générales de location d'un emplacement . La réservation devient effective qu'après accord écrit du camping par un courrier de confirmation adressé par voie postale .Avant l'envoi d'un bon de réservation complété, vous devez vérifier la disponibilité et mettre une option par téléphone.

La réservation sera prise en compte après réception du contrat dûment rempli et signé avec l'acompte de 100 €. Le solde du séjour (taxe de séjour incluse) seront à régler à votre arrivée à l'accueil , par carte bancaire , espèce ou chèque ou chèques vacances au nom de la personne qui réserve ou du conjoint seulement , pour les règlements en chèques vacances il vous sera demandé votre pièce d'identité afin de prouver que vous ou votre conjoint êtes titulaire des chèques vacances .

Les annulations de séjour avec justificatifs et pour les* raisons ci-dessous, l'acompte sera remboursé. *Décès, maladie ou accident grave de la personne signant le contrat ou du conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs . *licenciement économique de la personne signant le contrat ou du conjoint . *Incendie, dégâts des eaux, dégradation suite à un vol ou vandalisme , tempête ou catastrophe naturelle sur la résidence principale .L'annulation du séjour doit être notifiée avec justificatif incontestable par pli recommandé avec AR 3 jours après l'évènement entraînant l'annulation et non connu au moment de la réservation .

Par ailleurs le campeur doit disposer d'une assurance responsabilité civile La location d'emplacement est nominative et ne pourra être sous louée. Toute arrivée avant la date et l'heure prévues expose le vacancier a ne pouvoir occuper l'emplacement. En cas d'absence, la réservation sera conservée 24 h suivant la date d'arrivée prévue, passé ce délai la réservation cesse d'être retenue et les sommes versées restent acquises au camping. En cas de départ anticipé du fait du campeur, il n'y aura aucune restitution de somme, la direction étant libre de réoccuper l'emplacement libéré par un vacancier.

Le séjour pourra être prolongé uniquement après accord de la direction, suivants les disponibilités et réglé au moment de la demande de prolongation.

Animaux : les chiens et chats (seulement) sont admis en emplacement camping uniquement, ils doivent être tatoués , vous devez avoir avec vous lors du séjour le carnet de vaccination à jour , ils doivent être tenue en laisse et être sortis à l'extérieur du camping pour faire leurs besoins , vous devez vous munir de sacs plastiques ou de papiers pour ramasser les excréments de vos chiens à l'intérieur et à l'extérieur du camping .Les chiens de 1 ère et 2 ième catégories sont interdits sur le camping .

LES BARBECUES AU CHARBON OU FEU DE BOIS SONT INTERDITS

Le barbecue a gaz est toléré sous votre surveillance et votre responsabilité , avec un récipient d'eau à côté en cas de propagation du feu aux abords du barbecue .Le barbecue électrique est toléré si la puissance électrique du barbecue ne dépasse pas la puissance électrique fourni sur votre emplacement .Le jour du départ , l'emplacement doit être laissé propre ainsi que ses abords immédiats.

Il vous sera remis lors de votre arrivée des bracelets permanents à chaque personne de plus de 5 ans, que vous devriez conserver au poignée pendant la durée de votre séjour. La direction se réserve le droit d'annuler une animation ou un spectacle et de fermer l'une des installations du camping (piscines, air de jeux, sanitaires ...) ou de couper l'eau ou l'électricité pour raison technique ou climatique ou en cas de force majeure, aucune indemnité ne pourra être réclamée .Les personnes non inscrites à la réservation et les visiteurs seront acceptés dans la limite de la capacité de l'emplacement à savoir 6 personnes. Ils devront dès leur entrée sur le camping décliner leur identité à l'accueil et s'acquitter des tarifs en vigueur. les véhicules des visiteurs devront rester au parking si il n'y a pas assez de place sur l'emplacement, si le véhicule rentre sur l'emplacement un supplément sera demandé (les visiteurs en camping-car ne peuvent pas stationner sur le parking) La circulation en engin motorisé (voiture, moto et...) est interdite à l'intérieur du camping de minuit à 7h.La direction se réserve le droit d'écourter votre séjour si vous ne respectez pas le règlement intérieur (exemples : nuisances diurnes ou nocturnes, rassemblement sur votre emplacement avec des personnes de l'extérieur, musique, chants et cris, insultes verbales, attitude dangereuse sous l'emprise d'alcool ou de drogue ou détérioration des biens et aménagements du camping.

J'ai plus de 18 ans et reconnait avoir pris connaissance des conditions générales de location d'emplacement et d'annulation de ce document de 2 page recto verso et les accepte, je déclare sur l'honneur avoir pris aussi connaissance du règlement intérieur ci-dessous et m'engage moi et les participants au séjour a le respecter.

Leà.....

Mettre la mention " lu et approuvé " et signer